

COMMUNE DE SAINT – JEANNET

06640 – Département des Alpes-Maritimes

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2015

Le quinze avril deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de Saint –Jeannet se sont réunis salle communale Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Jean – Michel SEMPERE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le 9 avril deux mille quinze.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Jean – Michel SEMPERE, maire, qui demande au journaliste présent un correctif relatif à l'article annonçant le départ du Directeur Général des Services, paru dans Nice – Matin : En aucune façon il ne s'agit d'un départ. Monsieur le Maire tient à préciser que la procédure lancée envers le Directeur Général des Services est une procédure juridique adaptée à la fonction de Directeur Général des Services dénommée « fin de détachement sur emploi fonctionnel » pour cause de rupture de confiance.

Le maire propose la désignation de Mme Georgette COLOCCI comme secrétaire de séance. Aucune observation. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux. Le quorum est établi.

Présents : Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Monsieur Denis RASSE, Madame Muriel CHRISTOPHE, Monsieur Nicolas CASANI, Madame Christiane MOCERI, Monsieur Michel PATALAS, Madame Marcelyne MICHON, Monsieur Christian SÉGURET, Madame Georgette COLOCCI, Monsieur Bruno SALMON, Madame Marie – Rose ABATE, Monsieur Lionel HUET, Madame Eliane CARBONNEL, Monsieur Henri MAGAGNIN, Madame Isabelle GHISONI, Madame Florence ALLARY, Monsieur Jean-Marie THOREL, Monsieur René LEROY, Madame Claude MARGUERETTAZ, Monsieur Laurent FERRARI, Monsieur Serge BOTTIN, Monsieur Frédéric GIMENES. **Soit 22 membres présents.**

Sont absents excusés ayant donné procuration : Monsieur Amaël MOINARD à Madame Muriel CHRISTOPHE, Madame Marie-Pierre DEMESSINE à Monsieur Bruno SALMON, Madame Dominique DUYCK à Madame Marcelyne MICHON, Monsieur Michaël ANTONIUCCI à Monsieur Christian SÉGURET. **Soit 4 absents ayant donné procuration.**

Absent n'ayant pas donné procuration : Madame Sylvie CROCCIONI. Soit 1 absent n'ayant pas donné procuration.

 Demande de Monsieur THOREL de modifier l'ordre du Jour

Suite à l'acceptation de Monsieur le Maire, l'ordre du jour modifié est le suivant précise le maire :

- 1. Budget communal – Adoption du Compte de Gestion 2014 (CG 2014)**
(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)
- 2. Budget communal – Adoption du Compte Administratif 2014 (CA 2014)**
(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)
- 3. Budget communal 2015 – Affectation de résultats**
(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)
- 4. Budget Communal 2015 – Taux d'imposition**
(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)
- 5. Budget Communal de 2015 - Subvention de fonctionnement aux organismes publics – Détail de l'article 657362 (Centre Communal d'Action sociale)**
(Rapporteur : Monsieur Henri MAGAGNIN)
- 6. Budget Communal 2015 – Subvention de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé – Détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2015**
(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)
- 7. Budget Communal 2015 – Subvention de fonctionnement au RASED, à l'infirmière et la psychologue scolaires – Détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2015**
(Rapporteur : Monsieur Nicolas CASANI)
- 8. Budget Communal 2015 – Adoption du Budget Primitif 2015**
(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)
- 9. Synthèse des délégations consenties au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT**
(Rapporteur : Madame Christiane MOCERI)

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2015

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015, joint à la présente note explicative de synthèse.

Une remarque de Monsieur FERRARI : La DM4 concerne la part charges sociales des salaires.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Au préalable, Monsieur le Maire souhaite faire lecture d'un titre paru sur notre quotidien Nice – Matin ce jour relatif aux propos de Monsieur NEGRE, maire de Cagnes – Sur- Mer : « Le conseil municipal vote un budget de crise. Dans un contexte national compliqué, la commune doit faire face à une réduction de ses recettes et met un coup de frein aux dépenses de fonctionnement et d'investissement. Trois millions, c'est ce qu'il manque, cette année pour avoir un budget équivalent aux exercices précédents. Principalement à cause de la baisse de la DGF de l'Etat mais aussi de l'augmentation des dépenses obligatoires.»
C'est une situation difficile à laquelle nos collectivités ont à faire face rajoute le maire.

1. Budget communal – Adoption du Compte de Gestion 2014 (CG 2014) (Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31 ;

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états du reste à réaliser ;

Considérant l'approbation du compte administratif 2014 lors de la même séance ;

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal est invité à :

- Arrêter le Compte de Gestion 2014 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

- A n'apporter aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.

Les états II-1 et II-2 du Compte de Gestion 2014 sont joints en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal à l'exception de Madame MARGUERETTAZ, de Messieurs THOREL, LE ROY, BOTTIN, GIMENES et FERRARI qui s'abstiennent arrête le Compte de Gestion dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Remarque de Monsieur THOREL : «Nous nous abstenons car au cours de l'exercice 2014, nous avons quelques doutes quant à la tenue des comptes par le comptable.»

2. Budget communal – Adoption du Compte Administratif 2014 (CA 2014) (Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)

L'assemblée Délibérante est invitée à adopter, comme suit, **hors de la présence de Monsieur le Maire**, lequel se sera retiré au moment du vote, ayant assisté à la discussion, le Compte Administratif 2014, dont les écritures sont identiques à celle du Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal :

Le Compte Administratif 2014 comprend les sections et les chapitres suivants :

Section de fonctionnement

RECETTES			
Chapitres		BP 2014	Réalisé 2014
	13	140 000,00 €	124 867,55 €
	70	289 926,00 €	271 054,45 €
		2 284 987,00	
	73	€	2 203 780,24 €
	74	754 204,00 €	606 747,44 €
	75	10 000,00 €	10 357,28 €
Total gestion courante		3 479 117,00	€ 3 216 806,96 €
	76		2 206,88 €
	77		8 042,40 €
Total recettes réelles de fonctionnement		3 479 117,00	€ 3 227 056,24 €
Ordre	42	47 963,00 €	47 962,25 €
travaux en régie 72			
Total ordre		47 963,00 €	47 962,25 €
TOTAL		3 527 080,00	€ 3 275 018,49 €
R002 excédent reporté 2013		275 330,23 €	

DEPENSES			
Chapitres	BP 2014	Réalisé 2014	Charges rattachées
11	1 052 160,00 €	995 990,37 €	
12	1 664 000,00 €	1 662 221,85 €	
65	469 600,00 €	432 298,04 €	
Total gestion courante	3 185 760,00 €	3 090 510,26 €	
66	121 700,00 €	87 590,15 €	21 209,44 €
67	8 000,00 €	1 092,93 €	
Total dépenses réelles fonctionnement	3 315 460,00 €	3 179 193,34 €	21 209,44 €
Virement section investissement	316 950,53 €		
opérations ordre amortissements	170 000,00 €	162 860,38 €	
Total dépenses ordre fonctionnement dépenses imprévues	486 950,53 €	162 860,38 €	

Section investissement

RECETTES			
Chapitres	BP 2014	Réalisé 2014	
13 subventions	428 485,00 €	91 145,29 €	
16 emprunts	1 445 238,03 €	1 280 000,00 €	
Emprunt Romeo			
recettes équipement	1 873 723,03 €	1 371 145,29 €	
10222 FCTVA	150 000,00 €	151 585,00 €	
10223 TLE		5 431,00 €	
1068 excédent de fonctionnement	358 302,98 €	358 302,98 €	
21 immobilisations corpo	164 500,00 €	0,00 €	
27 autres		48 080,26 €	
Total des recettes fin	672 802,98 €	563 399,24 €	
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	2 546 526,01 €	1 934 544,53 €	
021 virement de la section fonctionnement	316 950,23 €		
040 amortissements	170 000,00 €	162 860,38 €	
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	486 950,23 €	162 860,38 €	
TOTAL RECETTES	3 033 476,24 €	2 097 404,91 €	
R001	0		

DEPENSES			
Chapitres		BP 2014	Réalisé 2014
204 Subventions équipement		240 000,00 €	200 000,00 €
21 Immobilisations	corporelles	276 533,14 €	626,00 €
23 Immobilisations en cours	corporelles	1 792 560,70 €	788 074,36 €
Total dépenses équipements		2 309 093,84 €	988 700,36 €
16 Emprunts		356 700,00 €	355 182,86 €
Total des dépenses financières		356 700,00 €	355 182,86 €
TOTAL des dépenses réelles investissement		2 665 793,84 €	1 343 883,22 €
Ecriture ordre			
	Amortissement		
	40 subventions	47 963,00 €	47 962,25 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 713 756,84 €	1 391 845,47 €
D001 solde exécution négatif reporté de 2013		319 719,70 €	

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION

BUDGET 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 363 263,16 €	3 275 018,49 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 391 845,47 €	2 097 404,91 €

REPORTS 2013		
Fonctionnement	0	275 330,53 €
Investissement	319 719,70 €	0

RESULTAT CUMULE		
FONCTIONNEMENT	3 363 263,16 €	3 550 349,02 €
INVESTISSEMENT	1 711 565,17 €	2 097 404,91 €
TOTAL	5 074 828,33 €	5 647 753,93 €

Le Conseil Municipal est donc invité, hors la présence de Monsieur le Maire, ce dernier s'étant retiré au moment du vote, à adopter le Compte Administratif 2014, dont les écritures sont identiques à celles du Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal.

***Intervention Monsieur THOREL** qui rappelle qu'en avril 2014 avaient eu lieu :

- Le vote du Compte Administratif 2013. Or, ce dernier présentait une épargne nette négative de 214 000 €.
- Le vote du BP 2014 : « A l'analyse des propositions, nous étions inquiets et nous avons qualifié votre budget de trompe l'œil. Nous avons invité les Saint – Jeannois à l'épargne et nous avons attiré l'attention sur une gestion qui nous avait conduit à demander l'arbitrage du préfet à trois reprises et à trois reprises, le préfet nous a donné raison. Je ne vous cache pas que nous avons osé demander un audit des finances de notre commune. Nous constatons qu'aujourd'hui rien ne s'est amélioré. Nous avons en effet calculé une épargne nette négative de 320 000 €, synonyme de mauvaise gestion.
- S'ajoute un constat en section de fonctionnement d'un déficit de 88 000 €.

Or, 2014 est une année post électorale. Votre réélection coûte très cher aux Saint – Jeannois ».

En quoi cela coûte – t-il cher aux Saint – Jeannois ? Rétorque le maire à plusieurs reprises.

M. THOREL évoque le vote des taux d'imposition.

Monsieur Le Maire fait remarquer qu'il s'agit ici d'adopter le Compte Administratif et non les taux d'imposition 2015.

Hors la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'exception de Madame MARGUERETTAZ, de Messieurs THOREL, LE ROY, BOTTIN, GIMENES et FERRARI qui votent contre, adopte le Compte Administratif 2014 dont les écritures sont identiques à celles du Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal.

3. Budget communal 2014 – Affectation de résultats (Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)

Suite à la clôture de l'exercice 2014 ci-après présenté :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013)	Part affectée à l'investissement (2014)	Résultat de l'exercice (2014)	Résultat de clôture (2014)
Investissement	-319.719,70€	0,00€	705.559,44€	385.839,74€
Fonctionnement	633.633,51€	358.302,98€	-88.244,67	187.085,86€
Total	313.913,81€	358.302,98€	617.314,77	572.925,60€

Il est proposé d'affecter le résultat suivant :

En recettes fonctionnement 002 = 187.085,86€

En recettes investissement 001 = 385.839,74€

Monsieur THOREL fait remarquer qu'un excédent d'investissement ne peut être affecté qu'en section d'investissement. La notion d'affectation n'est pas claire selon lui qui reconnaît les progrès effectués.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des résultats du budget communal 2015.

4. Budget Communal 2015 – Taux d'imposition

(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636b sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'état 1259 TH TF de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux ;

Considérant les bases 2014 aux montants suivants :

	Base prévisionnelle 2014	Base effective 2014	Base prévisionnelle 2015
Taxe d'habitation	7.791.000	7.639.647	6.689.000
Taxe foncière bâti	5.604.000	5.621.961	5.729.000
Taxe foncière non bâti	53.100	53.879	53.500

Considérant la nécessité d'assurer des marges financières de la collectivité, notamment son taux d'autofinancement, tout en tenant compte d'un contexte économique et social difficile ;

Compte tenu de ces informations, il est proposé d'adopter les taux suivants pour l'année 2015 :

	Rappel taux 2014	Taux 2015
Taxe habitation	11,43	15.86
Taxe foncière bâti	10.95	15.88
Taxe foncière non bâti	39.82	39.82

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver ces derniers.

Monsieur le Maire avant tout débat souhaite donner quelques éclaircissements sur l'impact réel de l'augmentation des impôts en 2015 :

Il est au préalable rappelé qu'aucune augmentation de la fiscalité n'est intervenue depuis 6 ans.

La taxe d'habitation

Rappelons que des abattements sur la taxe d'habitation sont appliqués pour les familles ayant des enfants (10% pour chacun des 2 premiers enfants, 15% supplémentaires pour 3 enfants et plus). Pour Saint-Jeannet, par décision du conseil municipal, ces abattements ont été portés à 20%. Ceci représente un abattement de plus d'un million d'euros sur les bases, soit un produit fiscal en moins d'environ 150.000 € par an.

Le vote d'un abattement général à la base de 15% de la valeur locative moyenne communale pour les résidences principales conduit à une répartition plus égale du poids de la taxe d'habitation. Ainsi, les petits logements bénéficieront d'une baisse de leur impôt malgré l'augmentation fiscale décidée, d'autant plus importante que l'abattement à la base s'applique également au produit de la taxe d'habitation levé par la Métropole NCA (-61 € pour chaque contribuable en 2015).

Au total, pour 650 contribuables (sur environ 1.800) soit plus d'un tiers la taxe d'habitation diminuera dans une fourchette de 40 à 100 €.

Pour les contribuables ayant une valeur locative brute comprise entre 3.000 et 6.000 € (650 contribuables environ), l'augmentation globale de leur taxe d'habitation sera comprise entre 20 et 90 €.

Il est rappelé que tout de même 20 % des contribuables Saint – Jeannois ont un revenu compris entre 90 000 et 100 000 €/an.

La taxe sur le foncier bâti des ménages

La part revenant à la commune sur l'impôt total portant sur le foncier bâti n'est que de 30% (Département 36%, Ordures Ménagères Métropole 30%, Autres 4%). La hausse de la part communale se traduira par une hausse de 13,5% de l'impôt portant sur le foncier bâti.

Pour les 300 plus petits contribuables Saint-Jeannois, le vote de l'abattement à la base aura pour résultat une baisse de leur imposition (en moyenne 80 €) malgré les hausses combinées de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti.

Pour les 350 suivants, la hausse totale de leurs impôts sera en moyenne d'environ 20 €.

Pour les 650 suivants, la hausse totale de leurs impôts sera comprise entre 100 et 200 €.

***Intervention de Monsieur GIMENES :** « Vous rendez vous compte que vous allez faire supporter une augmentation de 600 000 € aux Saint – Jeannois ? Une augmentation de taux de 45 % ! »

Monsieur SEGURET rappelle la baisse des valeurs locatives et précise qu'en valeur pondérée cela représente 31 %.

Par ailleurs la somme de 600 000 € ne traduit pas la seule augmentation de la fiscalité. En effet, 150 000 € correspondant à la pénalité SRU a été déduite à tort du budget l'année dernière et cette somme doit être restituée par l'Etat.

***Intervention de Monsieur FERRARI :** Par rapport à l'année dernière la baisse de la DGF est de – 25 000 €.

Réponse négative de Monsieur SEGURET qui précise que la baisse est de – 60 000 €.

Monsieur FERRARI admet son erreur. Néanmoins il insiste sur le montant de 600 000 € de fiscalité. Monsieur SEGURET de nouveau rappelle qu'il convient de déduire 150 000 € correspondant à la pénalité SRU.

Par ailleurs, rajoute Monsieur SALMON Il ya une différence entre les bases fiscales notifiées et les bases fiscales réalisées (Problématique des logements vacants).

Selon Monsieur FERRARI, la commune sera obligée d'augmenter de nouveau les impôts l'année prochaine.

Réponse résolument négative du maire qui donne rendez-vous à l'année prochaine.

Sauf rajoute Monsieur RASSE si l'unification des taux au niveau de la Métropole nous est imposée puisque les taux communaux, malgré l'augmentation, demeurent encore inférieurs aux taux métropolitains.

***Intervention de Monsieur THOREL :** Lors du dernier conseil, concernant l'effort fiscal de notre commune, vous avez trouvé 0, 7. Or, quand on reprend vos bases de calcul Monsieur SEGURET, en tenant compte des taux et des bases prévisionnelles (produit fiscal 2014/Produit fiscal 2015) aujourd'hui il est quasiment de 1.

***Monsieur SEGURET** rétorque qu'il n'est pas du tout à la base de ce calcul. Il convient de s'adresser à Monsieur SALMON.

***Monsieur SALMON** précise qu'il s'agit des chiffres de 2013 et non de 2015. «Il faut appliquer les bases fiscales de 2015. Vous les connaissez ? »

Les taux restent inchangés dans les autres communes rajoute Monsieur THOREL.

Certainement pas répond Monsieur le Maire. Si nous étions les seuls ça se saurait.

***Intervention de Monsieur FERRARI** concernant le taux applicable sur le foncier non bâti : Etes –vous réellement sûr, compte tenu d'une situation générale compliquée et difficile, que ce taux ne sera pas revu d'ici fin 2015 ou en 2016 ?

***Réponse de Monsieur SEGURET :** La loi dit que l'autorité chargée de l'urbanisme est tenue de donner la liste des propriétés non bâties qu'elle souhaite mettre à contribution. En l'état c'est une possibilité et non une obligation. Nous avons répondu à cette question lors du dernier conseil municipal. La Métropole et la commune refusent une majoration de cette taxe.

Concernant l'avenir, Monsieur le Maire rajoute qu'il n'est pas assez visionnaire pour savoir ce qu'il se passera.

Le conseil municipal, à l'exception de Madame MARGUERETTAZ, de Messieurs THOREL, LE ROY, BOTTIN, GIMENES et FERRARI qui votent contre adopte les taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

**5. Budget Communal 2015 - Subvention de fonctionnement aux organismes publics
– Détail de l'article 657362 (Centre Communal d'Action Sociale)
(Rapporteur : Monsieur Henri MAGAGNIN)**

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux organismes publics, telle que, ci-dessous, présentée :

<i>Article</i>	<i>Objet</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
Fonctionnement				
657362	Subvention annuelle	CCAS de Saint-Jeannet	CCAS	58000,00€

Remarques de Madame MARGUERETTAZ :

- A quoi correspond l'augmentation des dépenses de fonctionnement : Madame ALLARY précise que cela correspond au salaire de Madame Nathalie MICHEL.
- N'est-il pas nécessaire de voter le budget au niveau du CCAS avant le 15 avril ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit ici de voter la subvention octroyée au CCAS. Madame MOCERI indique que le Conseil d'Administration du CCAS se réunira prochainement pour voter le budget.

Monsieur THOREL : Comment se fait-il que le salaire de Madame MICHEL est réinjecté dans la comptabilité de la commune ? A vérifier (M. SALMON)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la subvention attribuée au CCAS au titre de l'année 2015.

6. Budget Communal 2015 – Subvention de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé – Détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2015

(Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)

Au préalable, Madame CHRISTOPHE demande si des membres du conseil font partie d'une des associations concernées par l'octroi de subventions. La réponse étant négative, il est proposé de valider le montant de l'enveloppe globale et la répartition suivante :

NBRE	NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE PROPOSEE	MONTANT DEMANDE 2015	MONTANT ATTRIBUE		PROPOSITION 2015
				2013	2014	
1	abc du corps			150,00 €	100,00 €	
2	ACTIVA	Pormouvoir le sport	1 500,00 €		700,00 €	200,00 €
3	AISA	GR	500,00 €	300,00 €	300,00 €	
4	amis de la chapelle st peire	restauration de la chapelle	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
5	Assos Sportive Collège st J	développer l'EPS	1 275,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
6	APEI	Parents d'élèves collège	300,00 €		150,00 €	150,00 €
7	Art du mouvement	Danse	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
8	Anciens combattants	devoir de mémoire, aides	700,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
9	Anci Com Chorale des baous	chants	400,00 €		300,00 €	200,00 €
10	ASSJ (11 assos)	tennis,escalade,basket,...	21 750,00 €	19 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
11	Bio dans la vie	devel de l'écologie manif	400,00 €		300,00 €	300,00 €
12	Bibliothèque de st jean	promotion de la lecture	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
13	Chasseurs et propriétaires	pratique de la chasse	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
14	le p'tit Chiwawa	Cours d'art		500,00 €	500,00 €	
15	Ecole de musique des baous	enseignement musical		3 500,00 €	3 500,00 €	
16	équilibre cavalcade	sauvegarde equidé	500,00 €			500,00 €
17	ensemble avec Benoit	humanitaire	900,00 €			900,00 €
18	ESBF Football	Football	9 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	3 000,00 €
21	Longo art	prom et valotrisation des arts	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
22	Mouvement vie libre	lutte contre l'alcoolisme	400,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
23	St Jeannet Parents d'élèves	représ de parents d'élèves	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €
25	sauvegarde des animaux	Construct de pigeonniers	1 000,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
26	Pétanque	promotion organisation	1 600,00 €	800,00 €	800,00 €	500,00 €
28	Point yoga	hatha yoga	150,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
29	sentiers et village	sentiers et patrimoine	650,00 €	600,00 €	650,00 €	600,00 €
30	RS Team	promotion du sport		200,00 €	200,00 €	
31	cercle le progrès	Achat de drapeau			900,00 €	
32	FOOT loisirs	Football	200,00 €		150,00 €	150,00 €
	Demandes	TOTAL	53 775,00 €	38 500,00 €	42 650,00 €	34 600,00 €

MANIFESTATIONS ESTIVALES

NBRE	NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE PROPOSEE	MONTANT DEMANDE 2015	MONTANT ATTRIBUE		
				2013	2014	2015
33	Capodastre	chants traditi, canten nouvé	4 500,00 €	2 800,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
34	Comité des fêtes	organisation st jean baptiste	18 000,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €
35	Comité de jumelage	Promotion du jumelage	5 000,00 €	2 700,00 €	300,00 €	5 000,00 €
36	la lyre	projet partenaire OT	9 000,00 €		9 000,00 €	5 000,00 €
37	slackline	promotion de la slickline	10 000,00 €		4 805,00 €	4 000,00 €
38	La compagnie Pantai	Théâtre	5 000,00 €			5 000,00 €
39	Ill tone	organisation de manifestat	3 000,00 €			
39	Demandes	TOTAL	54 500,00 €	21 500,00 €	25 105,00 €	34 000,00 €

Montant total des demandes (hors crèches) 105 275,00 €

Montant total accordé par la commission (hors crèches) 68 600,00 €

NBRE	NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE PROPOSEE (dans le cadre du contrat enfance jeuensse, subventionné par la CAF 50 000€ /an)	MONTANT DEMANDE 2015	MONTANT ATTRIBUE		
				2013	2014	2015
	Espace mome	crèches	84 000,00 €	71 316,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €
40	Demandes	TOTAL	84 000,00 €	71 316,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €

Montant total accordé par la commission : 152600,00€

VOTE DES SUBVENTIONS OCTROYEES LIGNE PAR LIGNE

1/Association ACTIVA : proposition de subvention 2015 : 200 €

***Monsieur Le ROY :** Pourquoi accorder une subvention à l'association ACTIVA sise à Gattières ?

***Madame CHRISTOPHE** explique que cette association intervient sur notre commune.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 200 € à l'association ACTIVA.

2/Association Amis de la chapelle San Peïre : proposition de subvention 2015 : 500€

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 500 € à l'association des Amis de la chapelle San Peire.

3/Association sportive collège de Saint Jeannet : proposition de subvention 2015 : 1000 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 1000 € à l'association sportive du collège de Saint -Jeannet

4/Association des Parents d'élèves APEI collège : proposition de subvention 2015 : 150 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 150 € à l'APEI

5/Association Art du mouvement : proposition de subvention 2015 : 200 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 200 € à l'association Art du mouvement.

6/Association des Anciens Combattants : proposition de subvention 2015 : 500 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 500 € à l'association des Anciens Combattants.

7/Chorale des Baous : proposition de subvention 2015 : 200 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 200 € à la Chorale des Baous.

8/ASSJ (11 associations) : proposition de subvention 2015 : 20 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 20 000 € à l'ASSJ.

9/Association Bio dans la vie : proposition de subvention 2015 : 300 €

***Monsieur THOREL :** En quoi l'association « Bio dans la vie » est –elle concernée par une subvention ?

***Madame CHRISTOPHE** informe que cette association organise des manifestations sur notre commune : conférences, dégustation de produits bio, etc.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 300 € à l'association Bio dans la vie.

***Madame MICHON** rajoute qu'à travers leur site internet l'association informe de leurs activités

10/ Bibliothèque de Saint Jeannet : proposition de subvention 2015 : 1 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 1000 € à la Bibliothèque de Saint -Jeannet.

11/Association des Chasseurs et propriétaires : proposition de subvention 2015 : 800 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 800 € à l'association des Chasseurs et propriétaires.

12/Association Equilibre Cavalcade : proposition de subvention 2015 : 500 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 500 € à l'association Equilibre Cavalcade.

13/Association Ensemble avec Benoit : proposition de subvention 2015 : 900 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 900 € à l'association Ensemble avec Benoit.

14/Association ESBF football : proposition de subvention 2015 : 3000 €.

Concernant cette association, Madame CHRISTOPHE informe que le président de l'association a été reçu en mairie, ce qui a permis de lui expliquer la baisse importante de la subvention 2015 (absence de résultats et donc moins de dépenses).

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 3000 € à l'association ESBF.

15/Association Longo Art : proposition de subvention 2015 : 3000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 3000 € à l'association Longo Art.

16/Association Mouvement vie libre : proposition de subvention 2015 : 300 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 300 € à l'association Mouvement vie libre.

17/Associations des parents d'élèves de Saint – Jeannet : proposition de subvention 2015 : 550 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 550 € à l'association des parents d'élèves de Saint -Jeannet.

18/Association Sauvegarde des animaux : proposition de subvention 2015 : 150 €.

Quid de la construction de ces pigeonniers demande Monsieur LE ROY ?

En l'état, il semblerait que ce soit un Statu quo.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 150 € à l'association Sauvegarde des animaux

19/Association la Pétanque : proposition de subvention 2015 : 500 €.

Monsieur le Maire explique la baisse de la subvention du fait de travaux réalisés par la commune (toiture/dalle).

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 500 € à l'association la Pétanque.

20/Association Point Yoga : proposition de subvention 2015 : 100 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 100 € à l'association Point Yoga.

21/ Association Sentiers et Village : proposition de subvention 2015 : 600 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 600 € à l'association Sentiers et Village.

A ce sujet, question de Monsieur THOREL : En 2013, vous avez fait installer deux passerelles pour franchir des vallons. A quoi servent-elles ?

Monsieur le Maire précise que l'installation de ces passerelles notamment au niveau du « Parriaou » et de « l'Anguille » a été effectuée pour répondre essentiellement à des problèmes de sécurité même, s'il en convient, elles peuvent mener sur du domaine privée. Des enfants l'empruntent. De même des personnes se sont octroyé le domaine public sans parler de multiples constructions sans autorisation de permis de construire. Aujourd'hui, la commune n'est pas en capacité d'établir des relevés topographiques permettant de récupérer ces parties publiques.

Leur mise en place ne s'est —elle pas faite dans la précipitation Questionne Monsieur THOREL ?

Non selon le maire qui rappelle la cohérence des aménagements et leur utilisation notamment par les enfants.

22/Association Foot Loisirs : proposition de subvention 2015 : 150 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 150€ à l'association Foot Loisirs.

23/ Association Capodastre : proposition de subvention 2015 : 3000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 3000 € à l'association Capodastre.

24/Comité des Fêtes : proposition de subvention 2015 : 12 000 €.

Madame CHRISTOPHE explique que pour l'année 2014, le Comité des Fêtes avait demandé 16 000 € : une somme de 8000 € avait été octroyée en subvention complétée par une somme de 8000 € en paiement de factures. Soit un total de 16 000 €. Pour l'année 2015 : la subvention a été baissée à 12 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 12 000 € au Comité des Fêtes.

25/Comité de Jumelage : proposition de subvention 2015 : 5000 €.

Madame CHRISTOPHE précise une subvention beaucoup plus importante que l'année dernière dans la mesure où cette année nous recevons les Suisses pendant trois jours. Diverses manifestations sont prévues.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 5000 € au Comité de Jumelage.

26/Association la Lyre : proposition de subvention 2015 : 5000 €.

***Monsieur Le ROY** souhaite savoir à quoi correspond cette association ?

***Madame CHRISTOPHE** : Il s'agit du festival de Baou Expérience.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 5000 € à l'association la Lyre.

27/Association Slackline : proposition de subvention 2015 : 4000 €.

Madame CHRISTOPHE explique que l'association a été également orientée vers le conseil départemental qui vraisemblablement les accompagnera également.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 4000 € à l'association Slackline.

28/La Compagnie Pantaï : proposition de subvention 2015 : 5000 €.

IL s'agit du festival des Gueules de Voix (manifestations en juillet) ;

***Monsieur LE ROY** fait remarquer que leur site fait état d'une subvention accordée par la commune de Saint- Jeannet de 10 000 €.

***Madame CHRISTOPHE** précise qu'effectivement une somme supplémentaire de 5000 € est prise en charge par le budget Culture/Tourisme (Madame MICHON).

***Monsieur LE ROY** : Quel est le montant du budget de la Culture ?

***Madame MICHON : 50 000 €.**

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 5000 € à la Compagnie Pantai.

***Monsieur LE ROY :** Quid du spectacle de PERROGERI, les billets étant par ailleurs déjà en vente ?

***Monsieur le Maire :** «Les bénéfices du spectacle allant au CCAS, Madame MOCERI a la lourde charge de l'organisation générale. Je remercie le ténor PIERROGERI pour cette généreuse initiative».

29/Association Espace Môme : Montant attribué pour 2015 : 84 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention d'un montant de 84 000 € à l'association Espace Môme.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucun enfant de Saint- Jeannet n'a jamais été refusé à l'Espace Môme.

7. Budget Communal 2015 – Subvention de fonctionnement au RASED, à l'infirmière et la psychologue scolaires – Détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2015

(Rapporteur : Monsieur Nicolas CASANI)

Afin de soutenir les actions du CLAD (Classes d'adaptation) et de la psychologue d'une part, et du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé des Elèves en Difficulté) d'autre part, une subvention de 0.70 centimes par élève est octroyée à chacun de ces dispositifs.

Cette subvention permet l'acquisition de matériel (psychologue et CLAD) et de jeux ou de manuels éducatifs pour l'animation des ateliers (RASED).

Enfin, dans le cadre des interventions de l'infirmière scolaire, rattachée au collège des Baous, une subvention est versée chaque année pour soutenir les projets en collaboration avec nos écoles élémentaires.

Pour l'année 2015 il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

RASED (0.70€ par élève)	250,00€
Psychologue scolaire (0.70€ par élève)	250,00€
Infirmière scolaire (enveloppe globale)	900,00€
Total	1400,00€

Le conseil municipal est donc invité à :

- *Approuver le versement de ces subventions (ligne 6574 du budget de la commune),*
- *Inscrire les crédits correspondants au budget.*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de ces subventions.

8. Budget Communal 2015 – Adoption du Budget Primitif 2015

(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)

Vu le compte administratif 2014,

Vu la délibération d'affectation des résultats du compte administratif 2014,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 31 mars 2015,

Vu la réunion de la commission des finances du 3 avril 2015,

Vu la délibération fixant le taux d'imposition 2015,

Le budget primitif 2015 de la commune de Saint-Jeannet se présente ainsi :

Section de fonctionnement : 4.323.542,86 euros.

Section d'investissement : 1.758.687,60 euros.

Cf. Budget M14 2015 en annexe

Conformément à l'article L 1612-2 du CGCT, le Conseil Municipal est donc invité à approuver le Budget Primitif 2015 tel que présenté dans le document ci-joint.

***Monsieur LE ROY :** Vous avez annoncé lors de la présentation du DOB un budget de 1 800 000 € pour les charges de personnel. Or, il est de 2 millions d'euros. Cette différence perturbe.

***Monsieur SALMON** précise que le Document d'orientation budgétaire donne une moyenne sur la période et non un chiffre précis. Aujourd'hui constat est fait que nous sommes effectivement au – dessus de la moyenne.

***Monsieur FERRARI** insiste sur le fait qu'au Budget Primitif le montant de la contribution directe est bien de 600 000 €. Les 150 000 € de pénalités SRU apparaissant bien sur le 718. Il faut donc cumuler les deux chiffres.

*** Monsieur SEGURET :** Effectivement au BP 2015, cette somme de 150 000 € est inscrite en recette exceptionnelle et non en contribution directe. Mais au CA 2014, cette recette de 150 000 € qui aurait dû figurer en dépense au 014, a été, en fait, par erreur de la trésorière, prélevée à la source.

Il y a tout de même un delta important rétorque Monsieur FERRARI. Malgré une baisse de dotations par rapport à l'année dernière, si on prend les différentes recettes supplémentaires, on arrivera à un montant total supérieur de 10 000 €. Dans ces conditions, même si on sait que c'est difficile, pourquoi augmenter autant les contributions directes ? Au – delà de la problématique gestion par rapport à l'Etat, il y a la problématique de gestion de la commune

qui consisterait à combler des trous. Les Saint – Jeannois comme les Shadocks vont devoir pomper.

Monsieur le Maire rappelle que les politiques menées par les administrations centrales entrent de plus en plus en contradiction avec les moyens des administrations déconcentrées. L'État baisse de manière drastique ses dotations, tout en imposant aux collectivités des obligations nouvelles : la mise en place d'activités périscolaires, par exemple sans oublier les imprévus tels que les catastrophes naturelles. Nous avons dû faire l'avance de sommes importantes et pour répondre aux remarques de Monsieur Le ROY qui a déclaré lors du dernier conseil que rien n'a été fait pendant la mandature, Monsieur le Maire tient à fournir une liste d'opérations effectuées et en fait lecture :

PRINCIPALES OPERATIONS DE 2010 à 2013 EN EUROS TTC

Vidéo protection	617 599
Mur du cimetière	182 293
Aire de jeu Malaussène	67 602
Bureau Police Municipale	80 292
Chapelle Saint Bernardin	93 225
Chapelle Saint Jean -Baptiste	433 033
Logements sociaux Ferrage	371 513
D.A.B. Village	46 998
Aménagements urbains et Espaces Verts	124 780
Cuisine Ferrage/Prés	435 912
Bâtiments Communaux	224 302
Patrimoine/Lavoir/Sentiers	147 041
Achat terrain Cimetière du Mas (sur terrain privé)	43 790
Sport	49 790
TOTAL	2 918 252

TRAVAUX ECOLE FERRAGE / LES PRES
2008

Maçonnerie	8 481
Enrobé	5 559
TOTAL	14 040

2009

Peinture	1 366
Clôture	14 138
Maçonnerie	1 434
Peinture	2 421
TOTAL	19 359

2010

Peinture Ecole Primaire Les Prés	4 803
Peinture Ecole Maternelle Ferrage	5 580
Vitres Ecole Primaire Ferrage	13 039
TOTAL	22 422

2011

Etanchéité Les Prés	763
Vitres Ecole Primaire Les Prés	4 364
Vitres Ecole Primaire Les Prés	8632
Store Maternelle/Primaire	27 074
Menuiserie Ecole Maternelle	20 332
Préfabriqué Maternelle	18 871
Menuiserie Maternelle	27 641

Climatisation	2 220
Electricité Maternelle	3 412
Travaux Préfabriqué Maternelle	10 229
Electricité Maternelle	1 593
Plomberie Primaire	1 339
Ferronnerie	837
Store Maternelle/Primaire	16 675
TOTAL	145 194

TRAVAUX ECOLE FERRAGE / LES PRES

2012

Clés	29 079
Peinture	22 818
Etanchéité Les Prés	9 286
Etanchéité Les Prés	78 204
Electricité	18 857
Stores et maçonnerie	13 848
Miroiterie	5 800
Alarme	3 499
Création salle informatique	10 154
Plomberie	4 762
TOTAL	196 307

2013	
Fresque Maternelle Ferrage	7 146
Etanchéité	5 877
Electricité Maternelle	13 202
Volet	2 894
Peinture	9 820
Clés	31 063
Plomberie	2 777
Alarme Incendie	12 148
Grillage les Prés	3 728
TOTAL	88 655

2014	
Mobilier	41 897
Informatique	9 010
Travaux (peinture-plomberie - stores)	20 096
TOTAL	71 003

ECOLES 2008 A 2014	
2008	14 040
2009	19 359
2010	22 422
2011	145 194
2012	196 307
2013	88 655
2014	71 003
TOTAL	557 217

THEMATIQUE	
Sécurité	697 891
Culture et patrimoine	673 299
Bâtiments communaux	224 302
Cimetière	182 293
Sport et Jeunesse	117 474
Espaces Verts	124 780
Logements sociaux	371 513
D.A.B	46 998
Cantine	435 912
Ecoles	557 217
TOTAL	3 306 899

Sachant que le montant total des investissements sur 4 ans (2010/2013) = 4 114 204 €.

A noter également que la Métropole a investi plus de 5 millions d'euros sur la commune en voirie, réseaux d'assainissement, réseaux d'eau potable, etc. et sans oublier le travail effectué en régie et tout cela sans aucune augmentation d'impôts.

***Monsieur LE ROY** rétorque qu'il n'a jamais dit que rien n'avait été fait. Il fait lecture du compte rendu du conseil municipal : « Vous nous avez toujours dit qu'il y avait du « gras » ? Finalement la situation avant 2008 était meilleure. »

Vous l'avez sous-entendu souligne le maire.

***Monsieur FERRARI** rappelle qu'il était question du budget de fonctionnement.

En effet, indique t-il, la section de fonctionnement est la clé de voûte de tout budget. Pour dégager de l'épargne il faut agir sur deux leviers :

- Le levier recettes : vous l'avez activé en augmentant les taux des taxes.
- Le levier dépenses : les dépenses réelles ont augmenté de 21 % alors qu'il aurait fallu sinon en réduire la voilure au moins les stabiliser. Or, ce n'est pas le cas.

***Intervention de Monsieur THOREL** : L'augmentation des recettes réelles est de 26 %, l'augmentation des dépenses réelles est de 21 %. Cela suffit-il pour assainir les finances de la commune ? Non selon Monsieur THOREL. L'épargne nette apparaît négative De 28 000 € en 2015.

Faux selon Monsieur le Maire.

Monsieur THOREL rappelle que les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement = Epargne brute.

L'épargne nette quant à elle consiste à retirer de l'épargne brute le remboursement de la dette en capital. L'épargne nette exprime donc la capacité de la collectivité à financer une partie de l'investissement avec son épargne. Pour 2015, l'épargne nette ne permet pas à la commune d'investir. Vous avez tiré une première cartouche conclut-il, quand tirerez – vous la deuxième afin de retrouver une épargne nette positive ?

Madame COLOCCI informe néanmoins que les grands projets ont été lancés et notamment le projet du « Plateau sportif » (opération à plus de 4 millions d'euros), le projet de création du Centre Technique et l'agrandissement du cimetière du Mas.

Monsieur GIMENES : le projet du plateau sportif est onéreux. Où allez-vous trouver les fonds ?

Le Bureau d'Etudes est chargé entre autre d'aller à la pêche aux subventions. Des prises de contact nous ont d'ores et déjà assuré de participation du Conseil départemental, du Conseil Régional voire de la Métropole.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet intercommunal et vraisemblablement les communes avoisinantes participeront à l'opération.

Madame COLOCCI, concernant le projet de création d'un plateau sportif informe que la réunion du jury d'admission des candidatures s'est déroulée le jeudi 2 avril dernier. Les membres de l'opposition faisant partie de la CAO ont été convoqués pour y participer. Dans la mesure où semble – t-il, ils n'ont pas pu venir, je leur transmettrai le procès – verbal établi.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'exception de Madame MARGUERETTAZ, de Messieurs THOREL, LE ROY, BOTTIN, GIMENES et FERRARI qui votent contre adopte le Budget Primitif 2015.

9. Synthèse des délégations consenties au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

(Rapporteur : Madame Christiane MOCERI)

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des actes pris en fonction des délégations consenties par le conseil municipal.

<i>Nature de la délégation</i>	<i>Décisions prises</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés montant inférieur à 500.000,00 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont ouverts au budget	Marché « Fleurissement sur la commune de Saint-Jeannet » DG-05-2015 Entreprise titulaire du marché : Paysage Environnement Notification le 27 mars 2015

Le conseil municipal prend acte.

Monsieur FERRARI tient à féliciter les agents de l'Administration pour l'excellent travail effectué dans la préparation des documents demandés.

Levée de séance : 20 h 58

M. Jean-Michel SEMPERE,

po



Maire de Saint-Jeannet